

RESOLUTION URGENTE

Auteur Les Verts, par Mathieu Clerc, Nathalie Cretton et Céline Dessimoz
Objet Référendum de la loi fédérale sur la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)
Date 13.11.2018
Numéro 7.0094

Actualité de l'événement

Le 28 septembre 2018, le Parlement a adopté la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que le Parlement Fédéral accepte aussi rapidement la loi RFFA.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le délai référendaire court jusqu'à mi-janvier.

Conformément à l'article 124, alinéa 2 de la LOCRP: «L'urgence est reconnue de droit à une résolution demandant l'exercice du droit de référendum.»

Par cette résolution urgente, le Conseil d'Etat est prié de déposer auprès de la Chancellerie fédérale, au nom du canton du Valais, un référendum contre la loi RFFA.

Le 12 février 2017, le peuple s'est prononcé sur le projet de loi appelé RIE 3. Suite au refus de la RIE 3 par 59,1% des votants, le Conseil fédéral a chargé le ministre des finances d'élaborer un second projet qui puisse abolir les statuts fiscaux spéciaux, et ainsi être conforme aux exigences européennes.

La nouvelle mouture législative a été appelée PF17. Suite à l'introduction, par le Conseil des Etats, d'une compensation sociale de 2 milliards de CHF pour l'AVS, le projet s'intitule désormais loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA).

Ce projet reprend la quasi-totalité des points de la RIE 3, refusée par le peuple Suisse, à savoir la patent-box, l'hyperdéductibilité de la recherche & développement, ou encore l'exemption fiscale lors la déclaration des réserves latentes au commencement de l'assujettissement. Il prévoit également le relèvement de la part cantonale à l'impôt fédéral direct de 17% à 21,2%.

Le peuple Suisse a refusé la RIE 3 pour trois raisons principales:

- Le projet fiscal profite unilatéralement aux riches et aux multinationales
- La complexité du projet et les contradictions sur ses répercussions
- Le manque de transparence sur ces dernières

Or la nouvelle mouture fiscale ne tient aucunement compte des principales critiques du peuple Suisse. De plus, elle mélange deux projets essentiels pour l'avenir des Suisses, de la Suisse et de son économie, à savoir: la fiscalité et l'AVS.

Pour finir, l'introduction de ce projet fiscal pérorera grandement notre canton qui ne possède quasiment pas d'entreprises à status fiscaux spéciaux.

Au vu des conséquences importantes de la RFFA, sur les finances de notre canton et sur les finances de la Suisse, il est légitime que le peuple Suisse puisse se prononcer sur ce texte. Pour rappel, les valaisans avaient refusé la RIE 3 à hauteur de 53,4%.

Conclusion

Le Grand Conseil valaisan prie le Conseil d'Etat de déposer un référendum sur la RFFA auprès des autorités fédérales.